Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260727-2026_08_4-DE

N° 2026.08.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le seize juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT (arrivée à 20h20) et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

ABSENTS EXCUSÉS : **Mme EVEN (donne procuration à Mme LONCLE) et M. CAILLÈRE (donne procuration à M. BEAUNE)**

Monsieur Alexis BEAUNE a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

DÉNOMINATION DU LOTISSEMENT ET DES RUES – IMPASSE DE LA FONTAINE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le permis d'aménager déposé par l'entreprise VIABILIS AMENAGEMENT a été accordé le 7 juillet dernier.

Avant le début des travaux, il convient de donner un nom à ce lotissement ainsi qu'aux Rues qui vont être créées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Nomme le lotissement situé Rue de la Fontaine « Lotissement de la Fontaine »

- Nomme la voie en sens unique qui a son entrée Rue de la Fontaine et qui débouche sur l'impasse de la Fontaine : « Rue de la Source » et la voie en double sens qui débouche sur le parking de l'école privée : « Allée du Puits ».

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.